

# SAS IMMOPROST

Représentée par Mr KELLER Anthony en tant que Président  
Carte professionnelle n° CPI 7104 2015 000 002 351 valable jusqu'au 07/12/2021  
Délivrée par la CCI de Saône et Loire

## TARIF 2021

(TVA en vigueur 20%)

### **TRANSACTION**

#### Montant de la transaction.

(Charge Vendeur)

#### Honoraires

##### Bien immobilier en monopropriété :

Minimum jusqu'à 40 000 €

De 40 001€ et plus

4 000.00 € TTC

5% TTC

##### Bien immobilier en copropriété :

Minimum jusqu'à 45 000 €

De 45 001€ et plus

4 500.00 € TTC

5% TTC

### **INFORMATION : Ces tranches d'honoraires sont cumulatives**

### **GESTION**

#### **PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION :**

**6,00 % H.T. soit 7,20 % T.T.C.**

Tarif applicable sur l'ensemble des sommes encaissées (loyers, charges, prestations, indemnités) Hors Dépôt de Garantie Locataire

#### **LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION :**

1 Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir :

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20.00%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale, à la charge du locataire<sup>(1)</sup> :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8.00 € TTC
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.00 € TTC

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20.00 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale, à la charge du bailleur<sup>(1)</sup> :

- honoraires d'entremise et de négociation : 19.00 € TTC
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8.00 € TTC
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.00 € TTC

**Le montant de ses prestations est un tarif maximum et s'applique proportionnellement aux mètres carrés de la surface habitable du logement loué mais sera plafonné à 93% d'un loyer mensuel Hors charges par partie (locataire et bailleur) hors honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur.**

Barème conforme à la réglementation en vigueur



# SAS IMMOPROST

Représentée par Mr KELLER Anthony en tant que Président  
Carte professionnelle n° CPI 7104 2015 000 002 351 valable jusqu'au 07/12/2021  
Délivrée par la CCI de Saône et Loire

## TARIF 2021

(TVA en vigueur 20%)

### 2 Pour les autres baux (non soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

Le mandataire aura droit aux honoraires suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir, d'un montant deux termes de loyer hors charges et hors taxes au taux actuel de la TVA de 20.00 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Cette rémunération sera partagée par moitié entre le bailleur et le locataire.

### PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

#### Bailleur :

Honoraires de clôture de dossier bailleur : 20.00 € TTC par lot

#### Locataire :

Pré-état des lieux OFFERT pendant la période de préavis

#### Pour l'ensemble des clients du cabinet :

Prêt gratuit d'un camion de déménagement de 22m<sup>3</sup>

Caution 1500 € et permis de conduire B valide exigé avec relevé d'information du conducteur.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi..... 9h30-12h / 14h-18h30

Mardi..... 9h30-12h / 14h-18h30

Mercredi..... 9h30-12h / 14h-18h30

Jeudi..... 9h30-12h / 14h-18h30

Vendredi..... 9h30-12h / 14h-18h30

Samedi..... 9h30-12h / sur RDV

Dimanche..... Fermeture

